

Travail alimentaire et délégation éducative

Le cas des assistantes maternelles à domicile

Mots-clés

- Assistantes maternelles
- Travail alimentaire
- Délégation éducative
- Socialisation

Anne Dupuy*

Laurence Tibère*

Stéphanie Goirand**

Respectivement *maîtresses de conférences et **chargée de recherche

à l'UMR CNRS 5044 – Centre d'étude et de recherche Travail-Organisation-Pouvoir

Université Toulouse Jean Jaurès.

Si près de 61 % des enfants âgés de moins de 3 ans sont gardés par leurs parents⁽¹⁾, les assistantes maternelles à domicile⁽²⁾ arrivent en seconde position. Il s'agit du premier mode d'accueil formel en France des enfants préscolarisés. Les assistantes maternelles à domicile ne sont pas des professionnelles de l'accueil comme les autres (encadré 1 p. 38). La condition de salariées de parents employeurs comme les conditions d'exercice de l'activité inscrivent les assistantes maternelles dans une position socioprofessionnelle subalterne. Malgré des avancées liées à la professionnalisation du métier et à l'émergence d'un nouveau statut depuis 2005⁽³⁾, cette position professionnelle reste dévalorisée au sein de la hiérarchie des professions.

Le statut des assistantes maternelles à domicile ne serait pas une garantie suffisante pour la reconnaissance de leurs savoirs et de leurs compétences, à l'égal d'autres professions de la petite enfance (Cartier et Lechien, 2017), en particulier par les parents (Cartier *et al.*, 2017). La profession reposerait sur des savoirs maternels et profanes émanant d'un « *groupe socialement dévalorisé, les mères d'origine populaire* » (Cresson *et al.*, 2011, p. 85). En pointant l'autonomie dont disposent ces professionnelles pour exercer leur activité, en comparaison à celles travaillant dans les structures collectives d'accueil (crèches, haltes-garderies), Marie-Hélène Lechien (2013) dévoile des stratégies de défense ou de résistance à la domination dont témoignent les assistantes maternelles. Les formes et les degrés de domination varient d'une professionnelle à l'autre. De même, bien que soulignant le « *positionnement éducatif délicat* » des assistantes maternelles, Élodie Albérola (2009) suggère l'émergence d'une identité professionnelle repérée dans trois groupes dans lesquels la domination s'exprime différemment : les

« *professionnelles de la petite enfance* » référant leurs actions à un savoir-faire et à une connaissance de l'environnement institutionnel ; les « *nounous envers et contre tout* » mettant en avant le don de soi et les qualités affectives ; les « *pragmatiques de la petite enfance* » revendiquant une pratique ancrée dans l'écoute et la prise en compte des besoins de l'enfant à partir de formations reçues.

Si les conditions de travail et de légitimation professionnelle des assistantes maternelles ont fait l'objet d'un certain nombre d'analyses puis de synthèses (Unterreiner, 2018 a et b), en quoi le fait d'étudier les interactions entre professionnelles et parents autour d'un aspect concret de la prise en charge des enfants – l'alimentation – prolonge-t-il ces travaux ? Bien qu'abordée, la mention de l'alimentation est souvent réduite à une fonction nourricière. Cela peut traduire une indifférenciation entre activité professionnelle et reproduction d'une fonction parentale dans le domaine alimentaire. Pour reprendre une idée d'Anne-Lise Ulmann, Emmanuelle Betton et Guy Jobert, une telle confusion contribue à faire « *l'économie d'une analyse de l'activité qui permettrait d'interroger la nature de ses compétences et leurs différences avec celles liées à la fonction éducative effectuée par les parents* » (2011, p. 8). Pourtant, l'alimentation est un domaine important de la profession car elle dépasse la seule fonction nourricière (De Ridder et Legrand, 1995 ; Sellenet, 2006). Cet article propose de saisir la place de l'alimentation abordée à partir des contours du travail alimentaire et des contraintes organisationnelles associées et des processus normatifs à l'œuvre dans la « *délégation éducative* » (Bouve, 2001).

Classiquement abordé sous l'angle de la division sexuelle des tâches culinaires au sein des ménages⁽⁴⁾, le travail

Les auteures remercient les assistantes maternelles, les parents et les enfants ayant participé à cette recherche. Nos remerciements s'adressent à Sophie Nicklaus, coordinatrice de la recherche, Margaux Huille et Audrey Bardet, stagiaires.

(1) Rapport du 10 avril 2018 du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

(2) L'emploi du féminin se justifie car la profession est représentée à près de 99 % par des femmes (Cresson *et al.*, 2011) et que le corpus de l'enquête est féminin.

(3) Loi n° 2005-706 du 27 Juin 2005.

(4) Voir Fournier *et al.*, 2015 ; Dupuy, 2017 ; Cardon *et al.*, 2019.

L'assistante maternelle à domicile

L'assistante maternelle doit obtenir un **agrément**, délivré par le conseil départemental, qui fixe le nombre d'enfants pouvant être accueillis (en équivalent temps plein et jusqu'à quatre accueils d'enfants âgés de moins de 6 ans). La délivrance de l'agrément repose sur l'évaluation par le service départemental de protection maternelle et infantile (PMI) de la conformité des conditions d'accueil dont l'aptitude personnelle, l'environnement familial, l'état du logement et l'agencement des lieux. Depuis 2005, toute assistante maternelle agréée doit suivre cent vingt heures de **formation** organisée et financée par le conseil départemental et découpée en deux volets : soixante heures à réaliser dans un délai de six mois à compter de la demande d'agrément et avant tout accueil d'un jeune enfant ; soixante heures à effectuer dans les deux ans à partir du début de l'activité d'**accueil**(*). Dans la présente enquête, en raison de leur ancienneté, la majorité des professionnelles n'étaient pas concernées par cette formation.

Cette professionnelle est **employée et rémunérée par les parents**. Sa rémunération comprend le salaire, calculé pour chaque famille selon le nombre d'heure de présence de l'enfant (tarification horaire ne pouvant être inférieure à 0,281 fois le montant du salaire minimum de croissance (Smic) horaire par enfant et par heure d'accueil), l'indemnité d'entretien (2,65 euros pour une journée d'accueil de huit heures maximum, puis 0,3367 euro de l'heure au-delà de neuf heures d'accueil) qui couvre les frais occasionnés par l'accueil de l'enfant (eau, gaz, électricité, amortissement du matériel de puériculture, jeux et matériels d'activités, à l'exception des couches), et l'indemnité de repas lorsque l'assistante maternelle fournit le repas et/ou le goûter. S'agissant de l'**indemnité de repas**, son montant est fixé lors de l'établissement du contrat d'accueil. Concernant les assistantes maternelles du corpus, le prix comprend le déjeuner et le goûter (voire la collation matinale pour quatre d'entre elles). Il oscille entre 2,50 euros et 5,20 euros par jour, avec une moyenne de 3,38 euros. Ce tarif exclut le lait infantile fourni par les parents. Des variations tarifaires sont possibles pour la garde conjointe d'enfants d'une même fratrie.

(*) Site du ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/contrats-et-carriere/employe-de-maison-assistante-maternelle/article/la-formation-des-assistant-e-s-maternel-le-s>

relationnel (intégrer, partager), affectif (aimer, donner, faire plaisir) ainsi qu'émotionnel (gérer les affects) sous-tendu dans l'acte alimentaire. Dépassant ainsi la seule dimension nourricière, il s'insère dans un espace social, relationnel et matériel plus large et impensé. En pointant la dimension invisible et gratuite de ce travail, certaines approches interrogent les espaces de production, reproduction et oppression liés à l'inégale répartition entre femmes et hommes des activités domestiques (DeVault, 1991). L'investissement des femmes dépend de leur manière de se situer face à la norme sociale et au rôle de « mères nourricières » (Ferrand, 1983). Ce rapport au travail alimentaire est socialement situé car les milieux sociaux structurent les modèles d'organisation familiale et conjugale des activités alimentaires (Fournier *et al.*, 2015 ; Cardon *et al.*, 2019). Ainsi, les assistantes maternelles, professionnelles, souvent mères issues de milieux populaires, sont concernées par les interrogations qui jalonnent les travaux sur la division du travail alimentaire à partir des rapports sociaux de sexe et de classe en particulier.

Par ailleurs, les enjeux caractérisant cette division du travail alimentaire se retrouvent au cœur des interactions entre les professionnelles et les parents concernant la délégation éducative. Moins cadrée chez les assistantes maternelles à domicile qu'en accueil collectif, l'alimentation en révèle les modalités, ce qu'illustrent les trois formes de délégation – totale, partagée mais contrôlée et refusée – mises au jour par Catherine Bouve (2001), tout en faisant apparaître une délégation invisible – ou invisibilisée – liée aux difficultés à saisir le travail alimentaire.

L'article résulte d'une recherche interdisciplinaire visant à comprendre et promouvoir des choix alimentaires sains pour les enfants (encadré 2 p. 39). L'angle socioanthropologique du projet investigate les déterminants sociaux et culturels de l'appétit au cours de la petite enfance, à partir d'une analyse croisée entre les parents et les assistantes maternelles. Ainsi, l'article décrit la place de l'alimentation dans les journées professionnelles pour révéler les logiques de conciliation à l'œuvre dans le travail alimentaire combinant les impératifs liés à la sphère intime et professionnelle au domicile des assistantes maternelles. Ensuite, il s'intéresse à la délégation dans le domaine de l'alimentation et à ses enjeux du point de vue de la relation entre professionnelles et parents. Enfin, ces deux aspects sont abordés au regard des propriétés sociales permettant de comprendre certaines pratiques valorisées par les professionnelles et leur réception par les parents.

De la journée professionnelle à la journée alimentaire

Une journée type articulée sur les temps d'alimentation

Bien que les assistantes maternelles ne forment pas un groupe professionnel homogène (tableau p. 41), l'organisation de leurs journées témoigne d'une structuration et d'une allocation du temps pour les activités similaires entre elles comme cela est relevé dans d'autres travaux (Tirmarche-Issemann, 2011 ; Ulmann *et al.*, 2011). Des temps forts scandent leur journée de travail : accueil, activités matinales, déjeuner, jeux avant la sieste, sieste, rangement pour elles, goûter puis préparation à la fin de la journée par l'attente des parents et leur arrivée. Nombreuses sont celles qui témoignent d'une journée de travail « type » articulée autour des temps d'alimentation et de leur synchronie. L'attachement exprimé par toutes les professionnelles à la synchronisation des

repas et au respect des rythmes alimentaires correspond à une conformité à une norme sociale dominante, portant sur le temps et les contextes sociaux des prises alimentaires, relayée par les institutions (Aymard *et al.*, 1993 ; Poulain, 2002). La journée « type » se construit en respectant cette norme qui constitue un dispositif organisationnel lui-même défini autour du respect des normes sur les besoins des enfants et la gestion du travail domestique. Le rythme quotidien dont ces professionnelles témoignent illustre une organisation apprise et pensée autour de l'enfant qui correspond aux attentes normatives de la profession qu'elles perçoivent (Vozari, 2014) comme aux conceptions qu'elles se font de l'accueil des enfants et de la prise en charge de leurs besoins primaires (Ulmann *et al.*, 2011). Cette organisation consiste à inculquer aux enfants un rythme tout en les introduisant dans des temps collectifs, partagés (Gojard, 2001).

Enquête et méthodologie

L'article s'appuie sur les résultats d'une enquête⁽¹⁾ menée par entretiens semi-directifs approfondis – en face-à-face et au domicile des enquêtées – au cours desquels les parents et les professionnelles sont invités à se remémorer la journée alimentaire des enfants et, pour les assistantes maternelles, la journée de travail la veille de l'enquête. Celle-ci a été réalisée en 2016 auprès de vingt-quatre assistantes maternelles, une assistante maternelle exerçant en maison d'assistantes maternelles (Mam) et vingt-huit parents à partir de méthodes de rencontres combinées : indirectes avec les listes de professionnelles disponibles dans les services de protection maternelle et infantile, puis à partir des premiers entretiens avec la méthode des « proches en proches » ; directes à travers des prises de contact dans des parcs et des structures d'accueil. Les entretiens avec les professionnelles ont duré de quarante-cinq minutes à deux heures quarante-cinq. Parmi elles, vingt vivent en couple dont quatorze ont des enfants à charge. Elles sont âgées de 31 ans à 60 ans, avec une moyenne d'âge de 49 ans. Sur les vingt-quatre assistantes maternelles, vingt-deux ont connu une reconversion professionnelle. Leur ancienneté dans le métier se situe entre six mois et trente ans avec une ancienneté professionnelle moyenne de onze ans.

Pour les parents, deux entretiens ont été réalisés, ce qui donne une moyenne de deux heures cinquante d'entretien par famille. Dans les vingt-huit familles, l'âge des mères est compris entre 24 ans et 42 ans pour une moyenne d'âge de 32 ans. Du côté des pères, ils ont entre 22 ans et 49 ans avec une moyenne d'âge de 34 ans. Concernant plus spécifiquement les parents dont l'enfant est gardé par une assistante maternelle (treize familles), la moyenne d'âge des mères est de 31 ans et celle des pères de 34 ans. Pour cet article, l'analyse porte sur le corpus de vingt-quatre assistantes maternelles exerçant à domicile puis sur les entretiens de treize parents-employeurs ; six dyades parents-assistantes maternelles de mêmes enfants composent le corpus.

Les investigations ont majoritairement eu lieu dans un territoire caractérisé par une croissance démographique générant une tension entre l'offre d'accueil et la demande croissante des familles. Ceci signifie que, pour l'enquête, les assistantes maternelles ne sont pas concernées par la sous-activité pourtant existante dans la profession⁽²⁾.

Enfin, concernant la prestation repas, quinze professionnelles la gèrent pour tous les enfants, cinq la prennent en charge pour une partie des enfants accueillis et pour quatre d'entre elles, les repas sont apportés par les parents. Pour celles ne fournissant pas la prestation, temporairement parfois, trois registres explicatifs sont présentés : allergies des enfants d'où des contraintes et des risques associés, âge des enfants lié au régime lactivoire et/ou aux débuts de la diversification (le lait est fourni par les parents et certains d'entre eux emportent les repas lors de la transition du régime lactivoire au régime omnivoire), coût des repas. Parmi les parents-employeurs, seuls deux d'entre eux distribuent les repas.

(1) ANR-15-CE21-0014, *Promoting and Understanding Healthy Food Choices in Children*, coordonné par Sophie Nicklaus.

(2) Cartier M., Halluin E. (d'), Lechien M.-H., Rousseau J., 2012, La « sous-activité » des assistantes maternelles : un rapport au métier différencié selon le positionnement social, *Politiques sociales et familiales*, n° 109, p. 35-46.

Caractéristiques des assistantes maternelles citées

Prénom	Âge	Diplôme	Situation conjugale	Profession du conjoint	Nombre d'enfants à charge	Ancienne profession	Ancienneté AM	Agrément	Prestation repas	Sources d'information	Suivi	Durée entretien
Ayada	46 ans	Sans	En couple	Employé	1	Ouvrière	Neuf ans	Trois	Repas fournis pour tous	Maternité, expérience et formation continue « Travailler en Mam »		1 h 47
Béatrice	51 ans	CAP esthétique et licence d'anglais	En couple	Informaticien	1	Esthéticienne	Neuf ans	Trois	Repas non fournis		Association et formation continue en langue des signes	1 h 38
Cécile	46 ans	CAP coiffure	En couple	NR	3	Coiffeuse	Un an	Quatre	Repas fournis pour tous	Ram, livres et maternité		1 h 45
Céline	54 ans	Diplôme d'état auxiliaire puériculture	En couple	NR	2	Puéricultrice	Sept ans	Trois	Aucun repas fournis au moment de l'enquête			1 h 30
Christiane	60 ans	CAP coiffure	En couple	Commercial (retraité)	0	Coiffeuse	Trente ans	Trois	Repas fournis pour tous	Maternité, expérience et collègues dans une association d'AM		1 h 36
Christine	56 ans	Aucun	En couple	Employé	0	Caissière, AM en crèche familiale pendant vingt-et-un ans	Neuf ans	Trois	Repas fournis pour certains	Maternité, expérience et collègues	Ram	1 h 12
Corinne	42 ans	Aucun	En couple	NR	2	Hôtesse d'accueil	Douze ans	Trois	Repas fournis pour certains	Maternité, feeling, expérience		57 min
Elisabeth	54 ans	Aucun	En couple	NR	0	Couturière	Vingt et un ans	Trois	Repas fournis pour tous	Expérience, maternité et collègues		1 h
Géraldine	59 ans	CAP petite enfance	En couple	Fonctionnaire (cat. C)	0	Vendeuse	Quinze ans	Trois	Repas fournis pour tous	Maternité, expérience		1 h 36
Jenny	31 ans	BEP sanitaire et social, CAP Petite Enfance par le Cned et Bafa	En couple	Ingénieur	2	NC	Cinq ans	Quatre	Repas fournis pour certains	Maternité, expérience, feeling, collègues et formation continue sur les premiers secours	Ram et association	1 h 35
Katia	42 ans	Baccalauréat +2 Communication	En couple	Technicien	2	Chargée de communication	Cinq ans et demi	Quatre	Repas fournis pour tous	Feeling, expérience, maternité, livres spécialisés et Internet		1 h 30
Léa	33 ans	Diplôme d'état aide médico-psychologique	En couple	Artisan	2	Aide médico-psychologique	Un an et demi	Trois	Repas fournis pour tous	Maternité, expérience et écoles de ses enfants (menus)		1 h 29
Marie	55 ans	Baccalauréat	En couple	Formateur en secourisme	0	Secrétaire médicale	Quinze ans	Trois	Repas fournis pour tous			1 h 15
Marie-Ange	59 ans	Aucun	En couple	Gendarme retraité	0	NC	Vingt-cinq ans	Trois	Repas fournis pour tous	Maternité, expérience, reportages télévisés et son fils		1 h 33
Marie-France	52 ans	Aucun	Séparée	NC	0	Assistante dentaire	Vingt-cinq ans	Trois	Repas fournis pour certains			2 h 45
Marie-Paule	57 ans	BEP	En couple	Employé	0	Secrétaire	Vingt ans dont deux ans en crèche familiale	Quatre	Repas fournis pour tous	Maternité, expérience		55 min
Marina	53 ans	Aucun	En couple	NR	0	Concierger	Vingt-cinq ans	Quatre	Repas fournis pour certains	Feeling, expérience, maternité	Ram	45 min

Source : Dupuy A., Tibère L., Gohrand S., 2016, *Task 1.1.1 Impact of socialization on capacity to control energy intake*, ANR-15-CE21-0014.

AM : assistante maternelle ; CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; BEP : brevet d'études professionnelles ; Cned : Centre national de formation à distance ; Bafa : brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur ; Mam : maison d'assistantes maternelles ; NR : non renseigné ; NC : non concerné ; Ram : relais assistantes maternelles.

Les normes dominantes concernant l'accueil du jeune enfant comme son alimentation renvoient implicitement, pour les parents comme pour les professionnelles du secteur, au référentiel de l'accueil collectif. Elles sont également largement diffusées par l'intermédiaire des éducateurs de jeunes enfants (EJE) présents dans les services de protection maternelle et infantile (PMI) qui participent aux étapes d'agrémentation des assistantes maternelles, comme dans les accueils collectifs ou dans les relais d'assistantes maternelles (Ram). Le respect du modèle culturel de la synchronisation alimentaire et de la commensalité, très présent en France, contribue à l'intégration sociale des enfants (Dupuy, 2013). Les assistantes maternelles s'adosent aux normes professionnelles ; parallèlement, leurs comportements reflètent les normes sociales relatives à l'alimentation. Le réglage temporel en journée des prises lactées des plus jeunes tout comme la préparation à l'entrée à l'école des enfants plus âgés, notamment par l'institution de la cantine, sont ainsi avancés comme des vocations et des réussites professionnelles. Les notions d'enfants « *calés sur des horaires* » qu'illustre Marie-Ange,

25 ans d'ancienneté dans le métier, en parlant de ses « *petits soldats* » ou encore de bonnes manières de table transmises affichées par plusieurs d'entre elles, évoquent les fonctions de cadrage spatio-temporel opéré en particulier par les repas dans les processus de socialisation (Dupuy et Watiez, 2012). Des stratégies d'inculcation sont exprimées par les professionnelles nécessitant l'appropriation de certaines normes requérant des connaissances, des compétences et des capacités à agir spécifiques qu'elles ont acquises avec l'expérience ou au contact d'autres professionnelles. Ainsi, Marie-France, 25 ans d'expérience, évoque le dressage de la table avant la promenade matinale pour « *gagner du temps sur les préparatifs du déjeuner, respecter les horaires et gérer les pleurs des enfants qui ont faim !* ». Cette norme de la synchronisation des prises, soutenue par les institutions en charge de la petite enfance et souvent désirée par les parents des classes moyennes et supérieures, en étant ainsi relayée et respectée par les professionnelles, témoigne de leur conformité aux prescriptions, ce qui participe de leur reconnaissance et de leur intégration professionnelle en sus de celle des enfants dont elles s'occupent. Mais la journée typique déclarée, si elle facilite la communication entre professionnelles et parents, tend à lisser et invisibiliser une partie du travail effectué dans ce domaine.

Niveau d'étude des assistantes maternelles

Niveau d'étude des assistantes maternelles	Effectif
Inférieur au bac, CAP, BEP ^(*)	12
Niveau bac	3
Bac +2	4
Non renseigné	5
<i>Dont petite enfance, puériculture, aide éducatrice, sanitaire et social</i>	4

Source : Dupuy A., Tibère L., Goirand S., 2016, Task 1.1.1 Impact of socialization on capacity to control energy intake, ANR-15-CE21-0014. Bac : baccalauréat ; CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; BEP : brevet d'études professionnelles.

Catégorie socioprofessionnelle des assistantes maternelles et de leur conjoint

Catégorie socioprofessionnelle	Assistante maternelle (avant reconversion)	Conjoint
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1	2
Profession intellectuelle supérieure	-	4
Profession intermédiaire	1	5
Employé	17	5
Ouvrier	1	1
Non renseigné	2	3
Non concernée	2	4

Source : Dupuy A., Tibère L., Goirand S., 2016, Task 1.1.1 Impact of socialization on capacity to control energy intake, ANR-15-CE21-0014.

Les impensés du travail alimentaire

L'alimentation occupe une place centrale dans les conditions de travail des assistantes maternelles. Celles-ci, en raison de leur appartenance sociale et d'un métier pratiqué à domicile, sont concernées à double titre par ce travail invisible qui peut se fondre dans l'économie domestique. Le rapprochement des journées alimentaires des enfants et des séquences du travail des professionnelles, obtenu à partir de la remémoration de la journée de la veille de l'enquête, révèle les charges associées au travail alimentaire. La production des repas (à l'exception des cuissons saisies et du réchauffage des denrées) se déclare faite en dehors du temps de travail rémunéré, c'est-à-dire hors temps de présence des enfants, comme ici chez Géraldine, qui fournit le repas pour trois enfants d'âges différents (20, 24 et 36 mois) : « *Je me lève à cinq heures trente. Donc je le fais avant qu'ils arrivent et, après, il ne me reste que la viande à faire cuire, ça, je ne la fais pas cuire quand même avant* ». Cet aspect peut être interprété comme une conformité des pratiques déclarées à la norme promue par les PMI de ne pas effectuer de tâches domestiques pendant le temps de travail pour ne pas négliger les enfants (Vozari, 2014). S'il est souligné par une majorité des assistantes maternelles

produisant les repas, l'alignement déclaré avec les normes en vigueur trouve ses limites chez certaines qui valorisent la fraîcheur comme l'indique Cécile qui a quatre agréments et fournit le repas pour tous. « *Officiellement, on n'a pas le droit de préparer le repas devant les enfants. Moi, en toute honnêteté, je refuse de leur faire manger quelque chose qui est bon à la base et qui est dénaturé par du réchauffage* » précise-t-elle. Si la valorisation de la cuisine est avancée, il s'agit aussi de réduire le temps de travail qu'implique le respect de cette norme et de s'organiser.

L'approvisionnement, lui, se fait pour l'essentiel en dehors des temps de présence des enfants car il est combiné, voire confondu chez certaines, avec celui de la sphère domestique. En ce sens, il n'est pas comptabilisé comme du temps de travail non plus. La gestion des restes, qu'ils émanent de la table familiale ou professionnelle, n'est également pas prise en compte. Pourtant, cette gestion est présente lorsque les assistantes maternelles s'occupent d'enfants consommant des produits similaires à ceux qu'elles proposent dans leur foyer comme les propos de Christine l'indiquent (repas fournis pour certains) : « *La grande mange comme nous donc elle a le même repas que nous [...] donc il n'y a pas de courses particulières pour elle. À part les petits suisses parce qu'il n'y a qu'elle qui mange les petits suisses* ». Les restes sont mis de côté, re-cuisinés dans un plat, pour être servis aux enfants plus tard : « *Ça m'arrive quand je fais un plat le soir pour nous, de laisser les "restes"* ». Enfin, « *restes* », c'est un grand mot, ou je prévois plus... » (Marie, 15 ans d'ancienneté, repas fournis pour tous). Gestion des stocks, rangement, conservation des produits se font pendant et en dehors des heures effectives, déclarées, de travail. Enfin, l'entretien et la gestion de l'espace domestique, notamment le

nettoyage des ustensiles, étroitement lié à la production domestique, n'est que rarement mentionné.

Des logiques de conciliation de divers impératifs sont à l'œuvre dans le travail alimentaire qui structurent non seulement les temporalités de ce dernier mais aussi l'ensemble de l'organisation professionnelle. L'un d'eux provient de la double délégation éducative et alimentaire parentale vers les assistantes maternelles.

Les enjeux de la délégation éducative

En questionnant le partage éducatif parental et professionnel dans l'alimentation, les formes de la délégation repérées

Niveau d'étude des parents des familles enquêtées (effectif)

Niveau d'étude	Total familles (N=28)		Familles dont enfant chez assistante maternelle (N=13)	
	Mère	Père	Mère	Père
Inférieur au bac, CAP, BEP	4	4	2	3
Niveau bac	2	5	2	2
Bac + 2	5	4	3	2
Bac + 4	4	4	1	2
Bac + 5	6	4	3	1
Supérieur à bac +5	4	3	1	1
Non renseigné	3	4	1	2

Source : Dupuy A., Tibère L., Goirand S., 2016, Task 1.1.1 Impact of socialization on capacity to control energy intake, ANR-15-CE21-0014. Bac : baccalauréat ; CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; BEP : brevet d'études professionnelles.

Catégorie socioprofessionnelle des parents des familles enquêtées (effectif)

Catégorie socio-professionnelle	Total familles		Familles dont enfants chez une AM	
	Mère	Père	Mère	Père
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1	2	1	0
Profession intellectuelle supérieure	5	8	1	3
Profession intermédiaire	8	4	6	4
Employé	9	5	5	3
Ouvrier	0	5	0	2
Sans emploi	4	2	0	0
Non renseigné	1	2	0	1

Source : Dupuy A., Tibère L., Goirand S., 2016, Task 1.1.1 Impact of socialization on capacity to control energy intake, ANR-15-CE21-0014. Champ : famille = vingt-huit ; familles dont enfants gardés chez une assistante maternelle (AM) : treize.

Caractéristiques des parents cités

Prénom	Âge	Situation conjugale	Nombre d'enfants	Âge(s) enfants	Position sociale
Aurélie	40 ans	En couple	Deux	7 ans, 36 mois	Moyenne
Elise	30 ans	En couple	Un	2,5 ans	Moyenne
Isabelle	24 ans	En couple	Un	29 mois	Moyenne
Marieke	34 ans	En couple	Deux	4,5 ans, 1,5 an	Élevée
Mathilde	33 ans	En couple	Deux	4,5 ans, 8 mois	Élevée
Sofia	42 ans	En couple	Un	30 mois	Déclassée
Vincent	37 ans	En couple	Deux	4 ans, 7 mois	Élevée

Source : Dupuy A., Tibère L., Goirand S., 2016, Task 1.1.1 Impact of socialization on capacity to control energy intake, ANR-15-CE21-0014.

sont variables. Les niveaux de délégation, imposés par l'une des parties ou choisis, varient selon l'expérience de la parentalité et de la parité et selon l'étape du cheminement alimentaire de l'enfant.

L'enjeu symbolique de l'alimentation

La préparation et le déroulement des repas sont au cœur de la relation entre les assistantes maternelles et les parents, surtout la première année. La nourriture constitue d'ailleurs « *un enjeu symbolique important de la séparation entre les parents et l'enfant* » (Ulmann et al., 2011, p. 56). Cette charge symbolique est très présente dans les premiers mois de la vie de l'enfant et parallèlement, de sa garde. La première rencontre fixe les conditions de l'accueil, dont l'éducation alimentaire. À travers la délégation éducative, les parents cherchent une continuité dans les normes, les pratiques et les règles alimentaires qu'ils mettent et/ou projettent de mettre en œuvre. C'est ce qu'évoque Cécile à propos de l'attitude d'un père, qui, bien qu'issu d'un milieu social aisé, l'associe dans une relation s'apparentant à une continuité éducative : « *j'avais bien aimé la réflexion du papa "on travaillera ensemble pour l'éducation de nos enfants", dans le sens "on est une équipe", et pas uniquement le rapport "employeur-assistante maternelle"* ». Ensuite, la contractualisation détermine les modalités de la prestation alimentaire (types et tarifs des repas) en combinant peu ou prou cette double délégation alimentaire et éducative. « *Moi, ils sortent de chez moi, ils savent se tenir à table. Parce qu'on ne mange pas avec les doigts, on ne met pas les coudes sur la table... Mais les parents, quand je signe le contrat avec eux, ils sont au courant* » indique Christiane, trente ans d'ancienneté. Elle facture d'ailleurs le déjeuner et le goûter 5,20 euros, considérant qu'il s'agit d'une prestation complète comprenant un « *bon repas* » et l'apprentissage des manières de table.

L'enjeu symbolique autour de la nourriture est un point névralgique : les parents aiment le prendre en charge surtout au début, comme l'explique Jenny (cinq ans d'ancienneté, repas fournis pour certains), en ne déléguant que la dimension éducative : « *Ils veulent apporter au début quand c'est les premières purées et ça fait plaisir aussi, ça les investit dans l'alimentation donc ça leur plaît [...]. Après, quand ça devient plus en morceaux, en général, on passe le relais à Jenny !* ». Cet enjeu des contours de la délégation s'étiole avec le temps et les étapes de croissance de l'enfant. Présent tout le temps, l'enjeu symbolique ne se repère au final que lorsque les parents et/ou les assistantes maternelles rencontrent des difficultés alimentaires chez les enfants : refus, fatigue, maladies,

allergies alimentaires et enfants en dessous des courbes de croissance sont des sujets de préoccupations partagés par les parents comme les professionnelles. Les dimensions éducative et relationnelle se doublent alors d'une problématique de soin spécifique et d'ajustement dessinant les interactions quotidiennes entre parents, professionnelles et enfants. La délégation renvoie aussi à des raisons différentes convoquées différemment selon le milieu social. Chez les parents, la volonté de maîtriser la qualité de l'alimentation en fonction de certaines valeurs (bio, équilibre), de maintenir le lien affectif et de prendre en charge cet aspect (« *jouer son rôle de parent* »), de compenser et de gérer la culpabilité de la séparation ou de contribuer à l'éducation au goût familial est plus forte parmi les catégories sociales supérieures, les diplômés et les primipares. À propos de la mère d'un enfant qu'elle accueillait, Céline (sept ans d'ancienneté, aucun repas fourni au moment de l'enquête) souligne sa volonté de contrôle : « *Elle l'a allaité. Quelque part, pour moi, c'est une suite normale. Il faut laisser le temps. Ce n'est pas forcément facile de laisser son enfant à une inconnue. [...] Puis, ça s'est fait en douceur : "quand vous serez prête, je pourrai lui préparer ses repas"* ». Marie-France également explique, en référence à ses vingt-cinq ans d'expérience, ne plus fournir les repas à tous les enfants car « *une catégorie de mères* », souhaitant maîtriser l'alimentation avec du « *super diététique, super bio* », précise-t-elle, ne saurait faire confiance et déléguer.

La délégation totale de la diversification repose sur certaines craintes parentales, notamment chez les primipares des catégories intermédiaires ou populaires, concernant l'étouffement ou la gestion des refus alimentaires. Marie-France, encore, précise à propos des parents déléguant totalement « *c'est beaucoup moi qui donne la marche à suivre parce que, souvent, ils sont très demandeurs parce que c'est leur premier enfant et qu'ils ne savent pas trop* ». Outre une certaine proximité sociale de classe, jouant sur l'« *affinité éducative* » et la reconnaissance de l'expérience (Geay, 2014, p. 40), la délégation totale est facilitée par le degré de connaissance ou d'intimité perçu par les parents : recommandations de son réseau, contrat renouvelé avec un autre enfant, la favorisent. Eu égard à ces années d'expérience, Marie-France témoigne de sa satisfaction à travailler avec des fratries : « *je reprends avec trois mamans [...] que je connais par cœur. [...] Les mamans sont dans une relation de confiance, moi aussi parce qu'elles connaissent comme je travaille* ». Plus la relation employeur-employée s'installe, plus un relâchement parental s'opère dans le sens d'une délégation.

Chez les assistantes maternelles, l'absence de délégation semble majoritairement imposée par les parents. Un discours de compréhension, voire de légitimation des demandes parentales, est proposé par les professionnelles, donnant parfois lieu à des justifications. Les professionnelles ne proposant pas tous les repas évoquent des raisons économiques (défaut de rentabilité, coûts), pratiques (contraintes temporelles : courses, préparation longue selon l'âge des enfants et leur cheminement alimentaire), médicales (allergies) voire professionnelles (déléguer jusqu'à la fin de la diversification pour ne pas endosser le rôle des parents ou mauvaise entente avec ceux-ci) pour refuser totalement ou partiellement la gestion de l'alimentation. Seule Béatrice (neuf ans d'ancienneté et trois agréments) refuse d'assurer la prestation repas dans son intégralité. L'enquêtée la plus diplômée de l'échantillon évoque le caractère contraignant de la prestation ainsi que l'importance du respect des différences culturelles même si elle semble hésitante sur ce second argument : « *Moi, je n'ai pas envie de me lever à cinq heures du matin pour préparer les repas. [...] la cuisine, c'est aussi culturel, donc chacun a ses habitudes...* ». Au contraire, s'il faut négocier la prestation repas auprès des parents, les professionnelles valorisent la volonté d'y participer pour maintenir l'enfant dans le groupe (manger ensemble, commensalité, partage) et endosser le rôle d'initiatrice et de guide rassurant pour les parents à l'instar de Katia (quatre agréments dont un périscolaire, repas fournis pour tous) : « *Je fais, je propose..., enfin, non, en fait, j'exige de faire... Alors pas lors de la diversification, si la maman veut s'investir et proposer jusqu'à huit mois de faire les repas, je suis d'accord avec elle, mais, après, je le fais parce que les enfants regardent ce qu'il y a dans l'assiette de chacun [...] donc ça crée des conflits à table...* ». La socialisation, avec l'horizon de la cantine scolaire, est un argument mobilisé pour nourrir les enfants la dernière année alors même que l'attention nutritionnelle des parents se réduit.

Déléguer la tension éducative

La délégation éducative repose sur la communication variant selon les professionnelles. Le cahier est un support de communication (en particulier au début de la garde et pour les primipares) prévalant chez les « *pragmatiques de la petite enfance* » repérées à partir de la typologie d'É. Albérola (2009). Si la visée principale est, à l'instar du cahier de liaison en milieu scolaire, de transmettre de l'information entre les parents et les professionnelles, il contribue rarement à faire circuler des échanges pratiques et éducatifs. Les professionnelles rencontrées disent, avec

l'expérience, apprendre à ne pas « *trop s'étaler dans les carnets* » comme l'exprime Marie-Ange (vingt-cinq ans d'ancienneté), car cela est coûteux en temps d'écriture puis d'échange avec les parents. Les résumés oraux de fin de journée, avec des degrés de détail divers selon les attitudes des enfants et les demandes parentales, sont repérés plutôt chez les « *nounous envers et contre tout* » (Albérola, 2009) du corpus. S'il s'agit d'informer et de permettre aux parents de suivre la vie de leur enfant, cette communication a pour fonction d'harmoniser l'alimentation et l'éducation entre les deux espaces de vie, Christiane avec ses trente ans d'ancienneté parlant même de « *travail d'équipe* » pour que l'« *enfant sente, d'un côté comme de l'autre, qu'il y ait concordance* ». Professionnelles comme parents sont unanimes : les comptes rendus sur l'alimentation diminuent avec la durée de l'accueil et passé les un an de l'enfant, l'attention nutritionnelle des parents se relâchant comme en témoigne ici cette mère : « *Alors, plus petite, il y avait plus de détails, maintenant c'est une affaire qui roule, alors c'est plus succinct* » (Elise, mère d'un enfant âgé de deux ans et demi). Cette délégation joue dans le relâchement de l'enjeu symbolique de la gestion de la culpabilité d'abandon autour de l'alimentation entre parents et assistantes maternelles. Mais cette diminution des demandes résulte aussi des stratégies d'information et d'interaction déployées par les professionnelles pour réduire le temps des échanges avec les parents. Selon elles, les parents se satisfont de savoir que l'enfant a bien mangé au sens de « *bien se comporter* ».

La délégation semble aussi liée à la relation nourricière nouée par les assistantes maternelles avec les enfants : l'empreinte laissée au cours du processus de socialisation se repère au niveau des rythmes alimentaires, des structures de repas, des répertoires alimentaires et des manières de table. La consommation d'aliments chez les professionnelles, mais non chez les parents, fait prendre conscience du rôle des entourages nourriciers dans la socialisation alimentaire et de ce que les enfants font de ce qu'ils reçoivent selon les contextes d'alimentation. Par exemple, cette mère apportant les repas qui constate la sélection opérée par son fils de un an : « *il a un comportement différent chez la nounou et chez nous. Il n'a pas accepté l'autre jour de manger de la betterave, alors que, chez la nounou, il l'a mangée sans problème* » (Marieke). Cette participation à la socialisation peut être lue comme une appropriation de l'éducation alimentaire en raison de la variation dans les tensions éducatives (Dupuy, 2013 et 2017) : dans d'autres récits, les différences de consommation sont interprétées comme le résultat d'une délégation

de la tension éducative à l'instar de ce qu'expriment Aurélie (mère de deux enfants âgés de 36 mois et 7 ans) et Marie-Paule (vingt ans d'ancienneté, quatre agréments dont un périscolaire, repas fournis pour tous), respectivement mère et assistante maternelle, constatant l'une et l'autre que la charge de l'équilibre alimentaire revient à la professionnelle. La mère ayant décidé de se réserver la « bonne part » de l'alimentation, celle conforme aux goûts de son enfant néophobe, pour réduire la tension éducative présente au dîner : « *Comme je ne veux pas entrer en conflit, je fais souvent des choses qu'il aime... et la nounou, elle lui fait des blettes en purée qu'il mange* » précise la mère. Et, comme en miroir, Marie-Paule précise « *comme elle sait qu'il mange bien ici, le soir elle lui fait des choses qu'il aime* ». Dans cette délégation, la mère perçoit l'assistante maternelle comme une aide, ce qui confère à celle-ci une certaine légitimité mais lui octroie aussi la responsabilité de l'équilibre alimentaire.

La délégation au prisme des positions sociales

Des écarts de normes éducatives peuvent se repérer dans les interactions entre les parents et les assistantes maternelles. Comme l'a montré Bertrand Geay (2014), les ressources culturelles et économiques des parents et celles des assistantes maternelles jouent sur les affinités ou les distances éducatives, les formes de reconnaissance voire de domination au cours des interactions quotidiennes.

Les difficultés de la délégation éducative

Interrogeant la « *disqualification* » des assistantes maternelles par les parents préférant les crèches, Marie Cartier et ses collègues (2017, p. 250) montrent qu'elle opère parmi les classes supérieures selon une « *présomption d'incompétence de classe* », tandis que les attentes éducatives et socialisatrices des parents des autres classes sont plus fortes mais différenciées entre elles. Si l'on retient que les assistantes maternelles sont un groupe professionnel hétérogène, ainsi que semblent en attester l'ancienneté dans la fonction, le niveau de diplôme et de formation ou encore la trajectoire professionnelle, leurs caractéristiques sociales semblent davantage converger. Il s'agit de femmes issues des milieux populaires qui appartiennent à trois fractions de classes : celles des ouvriers, employés et professions intermédiaires (Tirmarche-Issemann, 2011 ; Vozari, 2014) sachant qu'il s'agit des fractions stables des catégories populaires, cette « *stabilité* » opérant « *comme un critère implicite de sélection à l'entrée dans le métier* » par la PMI (Lechien, 2013, p. 17). Parmi les types de difficultés mentionnés par les professionnelles comme par

les parents de l'enquête, les divergences sur les principes éducatifs ressortent plus fortement que les problèmes d'horaire ou de communication. L'alimentation devient l'enjeu d'un positionnement éducatif des professionnelles cherchant à légitimer leurs pratiques et leurs compétences comme elle peut révéler un enjeu de positionnement social.

Souvent les assistantes maternelles pointent le fait que les parents sont trop à l'écoute des recommandations médicales, qu'elles voient changer avec les générations d'enfants (l'exemple de la variation dans l'âge de diversification recommandé est explicité à chaque fois tout comme ce qui est perçu comme des modes alimentaires à l'instar du biberon mixant lait et soupe). C'est ce qu'évoque Corinne (douze ans d'ancienneté, repas fournis pour certains) : « *Il y a des parents qui suivent le pédiatre, par exemple, cent trente grammes de soupe quand ils sont petits, le gosse a faim après, "non, c'est cent trente grammes !" Là, on travaille avec les parents en leur disant "d'accord, mais le livre dit ça, à tel poids, tant, mais l'enfant, il peut manger moins et il peut manger plus". Donc, après, c'est tout un travail avec les parents* ». Marie-Ange (vingt-cinq ans d'ancienneté, repas fournis pour tous) indique avoir réagi auprès des parents de Louis, adeptes de la Diversification menée par l'enfant (DME) qui vise à introduire précocement l'alimentation solide, en constatant les selles de l'enfant : « *Je leur disais "mais attendez qu'il ait des dents pour lui donner des morceaux", parce qu'il ne digère pas [...] "ah, non, il faut qu'il s'habitue", "d'accord, mais il faut quand même qu'il ait des dents, d'abord on donne mixé et, petit à petit, on donne les morceaux"* ».

Lorsque les parents fournissent des pots industriels pour les repas, les assistantes maternelles sont critiques telle Christiane qui fournit le repas pour tous : « *Mais ça, c'est de la facilité. Mais, après, est-ce que ça nous donne des gourmets ? Non. Gourmands peut-être, gourmets certainement pas !* ». Enfin, celles qui s'expriment sur le sujet considèrent qu'à la maison, les parents sont moins stricts qu'elles sur les quantités et les manières de manger comme l'évoque Corinne (douze ans d'ancienneté, repas fournis pour certains) « *Ouais, je pense que c'est pas cadré à la maison. Alors que, moi, mes enfants, c'est "entrée, plat, dessert"* » ou encore Christiane (trente ans d'ancienneté, repas fournis pour tous) « *Des fois, le lundi, on reprend tout ! Les horaires de manger, la discipline ! [...] je cadre autour de ça. Chez moi, un enfant ne va pas manger un jour à onze heures trente, le lendemain à douze heures trente. Parce que j'estime qu'ils ont besoin d'être réglés, après, chez eux, les parents font ce qu'ils*

veulent, mais chez moi ils sont réglés ». De leur côté, certains parents formulent des hypothèses face à des réactions de l'enfant, à l'instar de ce qu'indique Vincent, père de deux enfants âgés de 7 mois et 4 ans : « *chez la nounou on pense qu'elle a des boudoirs. La nounou nous dit que non mais, quand elle voit les boudoirs à la maison, elle pousse des cris stridents* » ou encore Élise, mère de un enfant âgé de 2,5 ans, exprimant un doute : « *Chloé me demandait des morceaux de sucre, du coup je me demandais "mais est-ce que la nounou lui donne des morceaux de sucre ?", mais non, c'est qu'elle a dû voir qu'elle en mettait dans son café. Et moi je croyais que c'était quelque chose qu'elle connaissait et je me disais "mais, Mon Dieu, c'est pas possible !" J'ai eu un doute, alors qu'il n'y avait pas de doute à avoir* ». Mais cette situation se repère aussi chez les professionnelles qui observent les réactions des enfants : « *Bon j'ai bien vu que quand je les amenais au restaurant, les frites ils en avaient déjà mangé avant, ils savaient ce que c'était !* » (Marie, trois enfants en garde âgés de 23 mois, 2 ans et 2,5 ans au moment de l'enquête).

Cependant, même lorsque les désaccords sont jugés importants, les professionnelles sont unanimes sur le fait de se ranger à l'avis des parents : « *il faut suivre les parents car les enfants ne nous appartiennent pas* » exprime Marie-Ange (vingt-cinq ans d'ancienneté). La menace de la rupture de contrat renforce un « *positionnement éducatif délicat* » (Albérola, 2009, p. 73) conforté aussi par certaines asymétries sociales. En outre, « *leurs prérogatives professionnelles ne les placent pas a priori en situation d'imposer des manières de faire aux familles dont elles gardent les enfants* » rappelle B. Geay (2014, p. 35). Seules les plus expérimentées et sollicitées d'entre elles avancent un positionnement fort en adoptant des stratégies éducatives contribuant à asseoir leur légitimité professionnelle et, parfois, leur réputation. En général, la première rencontre permet de sélectionner les familles à l'instar d'Ayada, neuf ans d'ancienneté, qui indique « *ne pas choisir les enfants mais les parents* ». Parmi les vingt-quatre assistantes maternelles rencontrées, seulement quatre possèdent un diplôme en lien avec la puériculture ou le domaine sanitaire et social. En ce qui concerne les formations au cours de leurs carrières, les plus anciennes mentionnent l'absence de formation ou une formation tardive. Enfin, la formation professionnelle en lien avec l'alimentation des enfants est inexistante. Ainsi, elles s'appuient sur leurs propres normes et pratiques alimentaires, leurs expériences en qualité de mères et/ou de professionnelles. La combinaison de savoir-faire en matière

d'économie domestique et de savoir-être maternels se retrouve en particulier dans le goût prononcé pour la cuisine et les compétences liées à la gestion du foyer de mères nourricières, qu'elles ont reçus dans leur socialisation et qu'elles mettent en avant autour de l'idée du « *fait maison* ».

La relation de pouvoir et d'ascendant que suppose la contractualisation entre les assistantes maternelles et les parents – surtout lorsqu'elle est renforcée par des différences de positions sociales – est à nuancer. Si des divergences dans l'éducation alimentaire sont évoqués, la recherche du compromis acceptable pour les deux parties ressort davantage que le conflit, comme l'illustre cette mère, auxiliaire de puériculture, dérogeant à ses principes éducatifs en matière d'alimentation en raison de sa proximité sociale et professionnelle : « *Des fois, je vois viande-lentilles, protéine-protéine, du coup bon tant pis* » (Élise, mère de un enfant âgé de 2,5 ans, position sociale moyenne). Cela peut être le cas aussi auprès des mères plus diplômées comme l'indique Mathilde qui, à propos de l'assistante maternelle, parle de « *coach* » : « *elle est formée, enfin une pédiatre lui a donné un tableau indicatif [...] où il y a les repas en fonction des âges. [...] mon médecin m'a dit "c'est ce qu'on faisait il y a dix ans, mais ça a changé", je suis là "bon, ok", mais je l'ai gardé parce que ça lui convient* ». Au cours des échanges, on comprend que le compromis dans l'alimentation a été réalisé dès les débuts de l'accueil de l'enfant avec l'abandon de l'allaitement : « *je voulais garder l'allaitement, je lui avais apporté du lait, elle trouvait ça bizarre. [...] la nounou m'a fait comprendre que ça ne l'arrangeait pas trop...* » (Mathilde, mère de deux enfants âgés de 8 mois et 4,5 ans, position sociale élevée).

Les caractéristiques du métier traduisent une position professionnelle dominée mais celle-ci est nuancée par la « *maîtrise des normes légitimes en matière de prise en charge des jeunes enfants* » (Lechien, 2013, p. 22). Cette maîtrise s'explique par la double exposition des assistantes maternelles : en qualité de mères et de professionnelles de la petite enfance. Également, les relations tissées avec des parents de différentes origines sociales contribuent à les doter de ressources cognitives qu'elles peuvent s'approprier et choisir d'activer. D'autres ressources sont mobilisées par les professionnelles : certaines d'entre elles déclarent rechercher des informations sur Internet ou par d'autres canaux (médecins, associations) pour faire évoluer leurs pratiques. Elles s'appuient sur leurs réseaux, notamment parents-employeurs et professionnelles, lors

de rencontres aux parcs ou dans les Ram⁽⁵⁾. Léa, qui fournit le repas pour tous, déclare s'inspirer des menus proposés à la cantine pour ses propres enfants qu'elle adapte ensuite aux besoins des enfants dont elle a la charge. En cherchant des idées pour varier son offre alimentaire, elle témoigne de l'importance accordée aux normes institutionnelles en matière d'alimentation enfantine, en particulier en ce qui concerne la notion d'« équilibre » même s'il peut s'agir d'anticiper les préoccupations parentales et d'éviter des conflits. B. Geay rappelle qu'un « *cadre normatif à double sens* » opère entre parents et assistantes maternelles gagnant à « *être interprété comme un rapport social qui se construit dans chaque situation en fonction des ressources dont disposent les parents et les personnels* » (Geay, 2014, p. 35). Ainsi, Isabelle, jeune mère d'un enfant âgé de 29 mois, faisant l'expérience de la maternité pour la première fois, reçoit des conseils pratiques comme éducatifs qui viennent moduler ses pratiques maternelles concernant la diversification de son enfant : « *La nounou faisait, elle, et après, le week-end, c'était nous. La nounou teste plus que nous, car c'est le premier pour nous, alors on est un peu frileux* ». Plusieurs professionnelles indiquent conseiller les parents d'un premier enfant comme Katia (cinq ans d'ancienneté, quatre agréments dont un périscolaire, repas fournis pour tous) : « *Les primipares demandent conseil sur l'alimentation. Ensuite, quand c'est le second, ils ne demandent plus, ils sont moins inquiets* ». Cet aspect est à mettre en perspective avec l'exposition à une pluralité de prescripteurs de normes dans le métier de parents (Gojard, 2010) dont les assistantes maternelles. Dans ce registre d'exposition, les professionnelles sont associées chez certains parents à une double expertise, voire autorité, qui assoit leur légitimité : en qualité de mères et de professionnelles. Des traces mêlant les deux registres peuvent être stratégiquement montrées pour accroître l'autorité. Ainsi, les assistantes maternelles parlent de leurs propres enfants ayant réussi leur intégration professionnelle, leurs études ou présentent leurs jeunes enfants « *bien éduqués* » ; leur agrément renouvelé par les instances évaluatrices, les recommandations par des familles ou des infirmières-puéricultrices, les contrats renouvelés avec des familles sont autant d'éléments contribuant à façonner les rapports entre les professionnelles et les parents.

Un dernier aspect de la délégation, pensée au prisme des positions sociales, consiste à repérer des stratégies

d'actualisation ou d'appropriation de normes perçues comme légitimes pour répondre aux attentes parentales.

Réponses aux attentes parentales et stratégies de légitimation éducative

Comme cela a été montré dans d'autres enquêtes (Cartier et Lechien, 2017 ; Cartier *et al.*, 2017), le choix d'une assistante maternelle se fait souvent par défaut, faute de place en crèche. L'un des critères alors recherchés par les parents, notamment des catégories supérieures et intermédiaires diplômées, correspond à la qualité de l'alimentation et de l'(auto)approvisionnement ainsi que l'éveil sensoriel. Le « fait maison » devient, pour les professionnelles, un « *dispositif de captation marchande* » (Cochoy, 2007) à partir de la double différenciation opérée : vis-à-vis des structures collectives (exception faite des crèches familiales et des Mam), d'une part, et entre assistantes maternelles, d'autre part, par la distinction entre celles qui ne cuisinent pas ou peu. La fabrication de recettes (gâteaux, tartes), la cueillette de fruits, les courses sur le marché deviennent des activités ludiques mais aussi d'éveil recherchées par les parents des catégories sociales supérieures et intermédiaires pour lesquels la demande d'éveil est présente. On est alors loin du « *seuil minimal du service d'alimentation* » décrit par Guido De Ridder et Claude Legrand en 1995, la thématique sociale de l'alimentation s'étant accrue à la faveur des crises alimentaires et de la médicalisation. L'éducation sensorielle, gustative et plus largement alimentaire s'inscrit dans l'activité de service d'éveil – à laquelle semblent être de plus en plus attachées les professionnelles (Sellenet, 2006) – et de socialisation en sus de l'offre de services issus de compétences et aptitudes de mères nourricières.

Les quatre registres de la captation marchande repérés par Franck Cochoy (2007) sont transposables à celle opérée par les professionnelles⁽⁶⁾ :

- le registre *sensoriel-affectif*, jouant sur l'attachement, articule deux principaux arguments : celui du « fait maison », d'une cuisine à base de produits bruts et celui de l'ouverture à un autre registre alimentaire et sensoriel que celui de la maison, comme en témoigne Marina (repas fournis pour certains) en évoquant sa cuisine « *simple* », qu'elle associe au « *sain* », et ses origines se retrouvant dans sa cuisine : « *Moi, je fais*

(5) Les assistantes maternelles peuvent avoir recours aux Ram comme dispositif de captation, en particulier quand elles rendent compte aux parents des activités réalisées avec leurs enfants dans ce cadre collectif.

(6) La fidélisation des parents se fait à l'échelle d'un enfant (durée maximale de l'accueil) et à l'échelle d'une fratrie (projet d'enfant ou grossesse en cours).

beaucoup de choses en papillote, parce que je trouve que c'est une cuisine très saine. [...] Je suis d'origine portugaise, donc on aime beaucoup cuisiner [...] Donc ils goûtent à tout ça et ils adorent ». Pour certaines professionnelles, la préparation du repas avant l'arrivée des enfants permet, grâce aux odeurs de cuisine, d'attirer les parents, à l'instar de Marie (repas fournis pour tous) : « *Même, des fois, les parents me disent "on ne peut pas rester ?", le matin, car ça sent bon* » ;

- le registre de l'*engagement* mobilise l'argument de l'approvisionnement par l'autoproduction, les circuits courts et locaux ou la proximité et le respect des contraintes saisonnières. Marie-Ange (repas fournis pour tous) possède une double source d'approvisionnement en viande qu'elle mentionne aux parents : « *La viande, je l'achète en Ariège [...] et je la prends là-bas chez mon boucher [...] Le veau [...] c'est l'oncle de ma belle-fille qui élève des veaux* ». C'est aussi le cas pour Katia (repas fournis pour tous) : « *Et puis je fais un potager donc il y a mes légumes quand c'est la saison* » ;
- le troisième registre repéré est l'*enchaînement* avec l'argument de l'hédonisme au jour le jour à travers l'éducation alimentaire et sensorielle, notamment de gâteaux confectionnés avec les enfants comme cela est le cas chez Marie (repas fournis pour tous) : « *Quand je les reçois, j'expose que j'adore faire à manger, je leur apprend, ils font des gâteaux avec moi. Là, on va commencer les gâteaux de Noël, il y a tout un rituel. C'est un plaisir que je leur inculque* ». Pour d'autres, l'éducation à l'alimentation est indispensable comme chez Christiane (repas fournis pour tous) précisant son appartenance à une famille de restaurateurs : « *Moi, les gamins, il y a cours de cuisine. Ça fait partie des choses de la vie. [...] Mon métier, c'est de les éduquer sur des choses agréables.* ». Les traces alimentaires d'activités d'éveil résident aussi dans l'envoi de photos comme preuves matérielles du travail d'éveil et parfois demandées par les parents. Ainsi, Aurélie, mère de deux enfants : « *j'ai demandé à la nounou qu'elle m'envoie des photos des repas qu'elle fait avec lui* » ;
- le dernier registre mobilisé est la *logique*, en particulier lorsque les parents veulent fournir les repas. L'importance de la socialisation entre pairs et, sur le plan des contraintes professionnelles, les difficultés à nourrir un enfant ne mangeant pas comme les autres sont évoquées. Élisabeth (repas fournis pour tous) l'exprime en insistant sur l'intégration de l'enfant :

« *J'expliquais à la maman que, dans l'intérêt de l'enfant, c'était plus convivial de manger comme les autres* ». Christiane (repas fournis pour tous) argumente différemment : « *Comme je dis aux parents, "si vous m'amenez des épinards et que, moi, je veux faire des frites aux autres, est-ce que vous croyez que le vôtre va manger des épinards ?", "ah non", "voilà !"* ».

Ces registres de la captation et de la fidélisation des parents par le goût *pour* et *par* la cuisine des professionnelles trouvent un écho chez les parents. Cependant, ce service d'éveil reste difficile à vendre. Il vise plutôt à maintenir la relation d'accueil dans la durée en permettant d'asseoir la légitimité professionnelle auprès des parents. Diverses stratégies peuvent ainsi se rencontrer indépendamment de l'âge, de l'expérience et de l'appartenance sociale des assistantes maternelles. L'absence ou la faible rémunération de ce service sont sans doute liées à cette non-différenciation entre les professionnelles selon une qualification ou des compétences clairement répertoriées, ainsi qu'à sa refonte dans le service d'alimentation qu'est la prestation repas. Ce service s'apparentant aux activités de mères nourricières les assujettissant au don, il est difficilement monnayable, surtout s'il y a peu de différenciation entre elles. Cet aspect est présent chez Sofia (mère d'un enfant âgé de 30 mois, en situation de déclassement en raison de son haut niveau d'éducation et d'une profession dont le statut social est inférieur à celui auquel elle peut prétendre) qui, au cours des deux entretiens, revient sur son expérience avec une première assistante maternelle dont elle a arrêté le contrat, bien que soulignant apprécier sa cuisine, et plus largement ses qualités maternelles : « *C'est ce que j'aimais chez la première nounou, car comme c'était elle qui cuisinait, ce n'étaient pas les mêmes goûts. Ma fille a découvert plein de choses* ». Pourtant, le motif justifiant la rupture de contrat porte sur les exigences financières de la professionnelle concernant la prestation repas, professionnelle dont on apprend qu'elle envisage de s'installer en Mam. « *Après, c'était sur le pognon que ça me gonflait ; 4 euros par jour pour ma fille de bouffe sachant ce qu'elle mangeait ! [rires]* ». Cet aspect rappelle les difficultés à vendre un service d'éveil alimentaire dans le cadre d'un échange monétisé. Il prend plus largement place dans un service nourricier perçu comme maternel, rappelant au passage la difficile conciliation entre « *prestation d'affection et échange économique* » (De Ridder et Legrand, 1995). Par ailleurs, le service d'éveil peut être lu comme une stratégie de contournement des normes liées à la gestion de l'économie domestique stipulant que la production

alimentaire, à l'exception du réchauffage, doit être réalisée en dehors des heures d'accueil des enfants. Transformer les courses (boulangerie principalement mais aussi marchés) comme la préparation des repas en activités d'éveil permet de s'organiser, en allégeant la charge du travail alimentaire qui doit être fait en dehors des heures d'accueil, tout en se conformant aux normes dominantes à la fois en matière d'éveil et d'alimentation. Mais ce dispositif organisationnel sous-jacent à cette activité participe en même temps à sa déconsidération sur le plan marchand, le confondant alors à un arrangement professionnel des assistantes maternelles. C'est alors la logique du donnant-donnant qui s'exprime dans la relation professionnelles-parents.

Conclusion

Dans cette recherche, l'angle de l'alimentation abordé à partir du travail alimentaire et des contraintes associées, des normes ou des enjeux liés à la délégation éducative souligne un paradoxe : l'alimentation est un domaine important de la profession pour les assistantes maternelles qui sont les premières concernées par l'absence de

valorisation de leur travail, pour les parents qui délèguent tout ou partie de l'alimentation et de l'éducation alimentaire, pour les enfants pour lesquels les assistantes maternelles jouent un rôle central dans la socialisation. Le travail alimentaire constitue pourtant un espace dans lequel se construit, à partir des processus normatifs à l'œuvre au sein de la délégation éducative, la relation, la négociation et la confiance entre les professionnelles et les parents contribuant à la socialisation présente et future de l'enfant. La place accordée à l'alimentation par les politiques familiales et celles de l'emploi et de la formation professionnelle est à ce jour plutôt mineure. L'alimentation n'est pas, ou peu, considérée au niveau institutionnel, notamment pour ce qui concerne la formation et la rémunération du travail alimentaire. Sa prise en compte reste limitée à la préparation du repas dans sa seule dimension logistique et comme réponse à un besoin primaire alors même que la cuisine, son savoir-faire, est globalement valorisée par les assistantes maternelles, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des activités liées au travail alimentaire et pose question dans la lignée des conclusions d'autres travaux sur ce métier déconsidéré.

- Albérola E., 2009, La professionnalisation des assistantes maternelles : un processus en cours, *Politiques sociales familiales*, n° 97, p. 71-76.
- Aymard M., Grignon C., Sabban F. (dir.), 1993, *Le Temps de manger. Alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux*, Paris, Maison des sciences de l'homme.
- Bouve C., 2001, *Les crèches collectives : usagers et représentations sociales. Contribution à une sociologie de la petite enfance*, Paris, L'Harmattan.
- Cardon P., Depecker T., Plessz M., 2019, *Sociologie de l'alimentation*, Paris, Armand Colin.
- Cartier M., Halluin E. (d'), Lechien M.-H., Rousseau J., 2012, « La « sous-activité » des assistantes maternelles : un rapport au métier différencié selon le positionnement social », *Politiques sociales et familiales*, n° 109, p. 35-46.
- Cartier M., Collet A., Czerny E., Gilbert P., Lechien M.-H., Monchatre S., 2017, Pourquoi les parents préfèrent-ils la crèche ? Les représentations hiérarchisées des modes de garde professionnels, *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 247-264.
- Cartier M., Lechien M.-H., 2017, Asseoir sa légitimité professionnelle auprès des parents. Les stratégies de légitimation éducative des assistantes maternelles, *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 265-281.
- Cochoy F., 2007, Tasting, testing, teasing, L'emballage, ou comment (faire) goûter avec les yeux, in Assouly O. (dir.), *Goûts à vendre, Essais sur la captation esthétique*, Institut français de la mode, *Regard*, p. 151-168.
- Cresson G., Delforge S., Devetter F.-X., Lemaire D., 2011, *Qualité du travail, qualité des emplois et qualité d'accueil dans les métiers de la petite enfance*, rapport de recherche pour la Caisse nationale des Allocations familiales, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques.

- De Ridder G. et Legrand C., 1995, Distance professionnelle et intimité affective : les demandes paradoxales à l'égard des assistantes maternelles, in Kaufmann J.-C. (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 127-140.
- DeVault M., 1991, *Feeding the family: The social organization of caring as gendered work*, Chicago, University of Chicago Press.
- Dupuy A., Watiez M., 2012, La socialisation alimentaire, in Poulain J.-P. (dir.), *Dictionnaire des cultures alimentaires*, Presses universitaires de France, Paris, p. 1271-1280.
- Dupuy A., 2013, *Plaisirs alimentaires, Socialisation des enfants et des adolescents*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, en coédition avec les Presses universitaires François-Rabelais.
- Dupuy A., 2017, La division sexuelle du travail alimentaire : qu'est-ce qui change ?, in Dubet F. (dir.), *Que manger ? Normes et pratiques alimentaires*, Paris, La Découverte, collection Recherches, p. 164-175.
- Ferrand M., 1983, Faut-il nourrir les enfants ? De la nature féminine à la mère nourricière, *Les temps modernes*, n°438, p. 1271-1286.
- Fournier T., Jarty J., Lapeyre N., Touraille P., 2015, L'alimentation, arme du genre, *Journal des Anthropologues*, n° 140-141, p. 19-49.
- Geay B., 2014, Les relations entre parents et personnels d'accueil de jeunes enfants. La transmission des normes au prisme des rapports entre classes sociales, *Politiques sociales et familiales*, n° 118, p. 35-44.
- Gojard S., 2010, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute.
- Gojard S., 2001, Meals schedules in early childhood. A study in contemporary France, *Food and Foodways*, vol. 9, n° 3-4, p. 187-203.
- Lechien M.-H., 2013, Stratégies de défense ou de résistance à la domination ? Le cas des assistantes maternelles, Éditions du Croquant, « Savoir/Agir », vol. 4 n° 26, p.17-22.
- Poulain J.-P., 2002, *Sociologies de l'alimentation*, Presses universitaires de France, Paris.
- Sellenet C., 2006, *Les assistantes maternelles : De la garde à l'accueil éducatif*, Paris, L'Harmattan.
- Tirmarache-Issemann A., 2011, *L'institutionnalisation de la fonction d'assistante maternelle. La reconfiguration de l'économie domestique*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Serge Ebersold, université de Strasbourg.
- Ulmann A.-L., Betton E., Jobert G., 2011, L'activité des professionnelles de la petite enfance, *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 145.
- Unterreiner A., 2018 a, Revue de littérature sur les assistantes maternelles. Position sociale, conditions de travail et d'emploi et quotidien, *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 197.
- Unterreiner A., 2018 b, Les assistantes maternelles au quotidien. Un travail invisible rythmé par différentes fonctions d'accueil du jeune enfant, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 126, p. 75-82.
- Vozari A.-S., 2014, Recruter de « bonnes » assistantes maternelles. La sélection à l'entrée d'un emploi féminin non qualifié, *Sociétés contemporaines*, vol. 95, n° 3, p. 29-54.